

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 688

21 mars 2013

SOMMAIRE

Amsterdam Maritime Resort S.A.	32987	Jeeves S.à r.l.	33016
ArcelorMittal	32978	JM Holdings S.à r.l.	33016
Ardath S.A.	33009	Jobe Holding S.à r.l.	33016
Atlante Lux S.à r.l.	33009	Juno Holdings S.à r.l.	33017
BT Securities S.A.	32989	Kahlo Investment S.A.	33018
CGE Investments (No. 1) S.à r.l.	33019	Kenia - Hëllef - Lëtzebuerg A.s.b.l.	33012
Chevron Luxembourg Finance Holdings S.à r.l.	33005	Key Energy Services Luxembourg I S. à r.l.	33019
CLC Group S.à r.l.	33016	Kinove Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. ...	33018
Delhaize Distribution Luxembourg S.A.	32978	Kinove Luxembourg Holdings 3 S.à r.l. ...	33018
Deloitte Touche Tohmatsu	32978	KNS Solar S.à r.l.	33016
EG Immo S.A.	32991	Limousines Luxembourg/Limocab s.à r.l.	32994
European Direct Property VI S.A.	32994	Luxam Holding SA, SPF	32997
Feldberg (Deutschland) Holdings S.à r.l.	32997	Manco Osead S.A.	33017
Halliburton Luxembourg S.à r.l.	33013	Mantera S.A., SPF	33017
Healthcare Investment Partners Holding S.à r.l.	33015	Marilux S.à r.l.	33017
Healthcare Investment Partners Holding S.à r.l.	33013	Modesty, S.à r.l.	33017
Healthcare Investment Partners Holding S.à r.l.	33014	Musi Investments S.A.	33018
Henderson Indirect Property S.à r.l.	33001	NAGERA S.A., Société de Gestion de Pa- trimoine Familial, SPF	32989
Housemartin Luxembourg S.à r.l.	33013	Network Services Luxembourg	33018
I.B.L. Luxembourg S.A.	33013	Oost-Europa Ventures Holding B.V.	33019
Immersive Investment	33014	Pack Assurance Management	32985
Immobilière Savoyarde S.à r.l.	33014	Paikci	32991
Immo-Sûre Sàrl	33014	Quilvest Management	32980
Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l.	33005	RMF Euro CDO S.A.	32982
Integral Solutions	33014	Silver Diamond TEHB24 S.à r.l.	32982
International Mediafinance Holding S.A.	33015	SRM-Solar Sàrl	33024
Ipsotx Sàrl	33013	THAON Immobilien S.A.	32980
Izucar Luxembourg I S.à r.l.	33015	Thibault Management Services S.A.	33011
Jala S.A.	33015	Tim Hortons International S.A.	33024
Japan Logistics Topco S.à r.l.	33015	United Administrative Services S. à r. l.	33011
		Winch Italy Holdings 2 S.A.	33001

Delhaize Distribution Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8281 Kehlen, 51, rue d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 70.512.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 1^{er} février 2013

1. Démissions et nominations

L'assemblée constate que la personne suivante a démissionné de sa fonction d'administrateur:

- Denis Knoops demeurant Rue André Van Hasselt 35 à 1030 Bruxelles, Belgique, à partir du 1^{er} février 2013.

L'assemblée décide de nommer la personne suivante comme nouvel administrateur, pour une période qui expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2014:

- Marc Debussche demeurant Merellaan 13 à 1860 Meise, Belgique, à partir du 1^{er} février 2013

Pour DELHAIZE DISTRIBUTION LUXEMBOURG S.A.

Geert Verellen / Dirk Van den Berghe

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013022083/17.

(130026604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

ArcelorMittal, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 82.454.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022141/10.

(130027017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.927.

Cession

Suite à un changement dans l'actionnariat de la Société, la répartition des 15.000 parts de la Société se présente comme suit:

Associés	Parts sociales Pleine propriété
Jean-Philippe Bachelet	195
Roland Bastin	234
David Capocci	350
Stéphane Césari	312
Benjamin Colette	273
Bernard David	350
Christian Deglas	195
Georges Deitz	623
Dirk Dewitte	350
Laurent Fedrigo	389
Thierry Flamand	234
Martin Flaunet	312
Jean-Philippe Foury	273
Yves Francis	935

Vincent Gouverneur	701
Michel Guilluy	428
Thierry Hoeltgen	662
Lou Kiesch	350
Georges Kioes	389
Raymond Krawczykowski	662
Benjamin Lam	506
Olivier Lefevre	312
Philippe Lenges	273
Olivier Maréchal	312
Barbara Michaelis	350
Sophie Mitchell	584
Vafa Moayed	545
Pascal Noël	350
Tom Pfeiffer, né le 16 octobre 1972 à Ettelbruck, Luxembourg, avec adresse personnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg	195
John Psaila	273
Gilbert Renel	312
Basil Sommerfeld	312
Stéphane Tilkin	273
Joël Vanoverschelde	389
Johnny Yip	506
Xavier Zaegel	312
Deloitte Touche Tohmatsu	4
Démembrement	
Usufruitier:	
Laurent Berliner, né le 13 avril 1975 à Nice, France, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.	
Nu-propiétaire:	
Vafa Moayed	195
Usufruitier:	
Patrick Laurent, né le 17 mai 1971 à Arlon, Belgique, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.	
Nu-propiétaire:	
Joël Vanoverschelde	195
Usufruitier:	
Jean-Pierre Maissin, né le 26 décembre 1969 à Namur, Belgique, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.	
Nu-propiétaire:	
Joël Vanoverschelde	195
Usufruitier:	
Michael JJ Martin, né le 9 mars 1970 à Aachen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.	
Nu-propiétaire:	
Vafa Moayed	195
Usufruitier:	
Jan Van Delden, né le 5 mars 1971 à Gronau, Allemagne, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.	
Nu-propiétaire:	
Sophie Mitchell	195
Total	15.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013012138/83.

(130014470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

THAON Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9042 Ettelbruck, 4, rue de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 133.662.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 08 février 2013 que:

1. Les mandats d'administrateurs de Madame Corinne PARMENTIER, employée, avec adresse professionnelle à L-2175 Luxembourg, 27, Rue Alfred de Musset et de Madame Manuela MARAITE, demeurant à L-2175 Luxembourg, 27, Rue Alfred de Musset, sont renouvelés pour une période de 6 ans qui prendra fin jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2019.

2. Monsieur Daniel BOURGOIS est remplacé dans sa fonction d'administrateur par Madame Sara SZYLAR avec adresse professionnelle au 27 Rue Alfred de Musset L-2175 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2019.

3. Madame Anne Kloeckner est remplacée dans sa fonction de commissaire aux comptes par la société ACR SERVICES S.A. au 27 Rue Alfred de Musset L-2175 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2019.

3. Conformément à l'article 2 des statuts, le conseil d'administration a pris, lors de sa réunion du 08 avril 2013, la décision de transférer le siège social à l'adresse suivante:

4, Rue de l'étoile L-9042 ETTTELBRUCK.

Luxembourg, le 08 février 2013.

Pour extrait conforme

THAON IMMOBILIEN S.A.

Référence de publication: 2013022041/22.

(130026243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Quilvest Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 166.191.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the twenty-third of January.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Quilvest & Partners, a société anonyme having its registered office in L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 156.529, "the principal",

here represented by Mrs Sabine KOOS, with professional address at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, "the proxyholder",

by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder, represented as stated hereabove, declares and requests the notary to act:

1. That the company «Quilvest Management», société a responsabilité limitée, having its registered office in L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 166191, has been incorporated on 2 August 2004 (under the name of Lagoenay - Marketing E Servigos de Consultadoria Financeira, LDA.) as a limited liability company, pursuant to Madeira laws. The registered office has been transferred to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 December 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 565 on March 3, 2012.

2. That the corporate capital of the Company amounts to sixteen thousand one hundred twenty-eight USD (USD 16,128) divided into sixteen thousand one hundred twenty-eight (16,128) shares with a nominal value of one USD (USD 1), entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the Company.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the Company declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the managers of the company.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the principal, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the principal, said proxyholder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Quilvest & Partners, une société anonyme, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.529,

"la mandante",

ici représentée par Madame Sabine KOOS, avec adresse professionnelle au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

"le mandataire",

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La mandante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société à responsabilité limitée «Quilvest Management», ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 166191, a été constituée le 2 août 2004 (sous la dénomination de Lagoenay - Marketing E Serviços de Consultadoria Financeira, LDA.) sous la forme d'une société à responsabilité limitée, conformément aux lois de Madère. Le siège social a été transféré à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 565 le 3 mars 2012.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à seize mille cent vingt-huit USD (USD 16.128) divisé en seize mille cent vingt-huit (16.128) parts sociales d'une valeur nominale d'un USD (USD 1) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est la seule propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que par la présente, la mandante, en tant que détentrice unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la mandante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite à la mandataire de la mandante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. KOOS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1064. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013018126/94.

(130021101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

RMF Euro CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.365.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 25 janvier 2013:

- de renouveler les mandats de Madame Florence Rao et de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2019;

- de renouveler le mandat de l'Alliance Révision S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 février 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013021968/20.

(130026516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Silver Diamond TEHB24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.462.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of January.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 93081) incorporated under a notary deed of Maître Alphonse Lentz, notary then residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg) dated 17th April 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 525 of 15 May 2003 and whose articles of association were amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 18 January 2013, not published yet in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hereby represented by Mr. François-Xavier Lanes, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

by virtue of a proxy given on January 20th, 2013.

The said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, being the sole shareholder of Silver Diamond TEHB24 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated, by a notary deed dated 11 January 2013 of the undersigned notary, in the process of being published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, (the "Sole Shareholder")

represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to enact the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital by the amount of one Great Britain Pound (GBP 1.-) through the issuance of one (1) share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) to be paid up by a contribution in cash together with a payment of a share premium for the amount of two hundred five million one hundred eighty-six thousand nine hundred ninety-nine Great Britain Pounds (GBP 205,186,999.-).

Second resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B93.081), (the "Subscriber"),

hereby represented by Mr. François-Xavier Lanes, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy dated January 20th, 2013, which proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

In relation to the subscription, the Subscriber declared to subscribe one (1) new share with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-), and to fully pay in cash for this share for the amount of one Great Britain Pound (GBP 1.-) together with a payment of a share premium for the amount of two hundred five million one hundred eighty-six thousand nine hundred ninety-nine Great Britain Pounds (GBP 205,186,999.-).

The amount of two hundred five million one hundred eighty-seven thousand Great Britain Pounds (GBP 205,187,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot one (1) new share to the above mentioned Subscriber.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at GBP 15,001.- (fifteen thousand one Great Britain Pounds), represented by 15,001 (fifteen thousand one) shares with a nominal value of GBP 1.- (one Great Britain Pound) each."

The other provisions of article 8 shall remain unchanged.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand Euro (EUR 7.000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour de janvier,

par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B93081), constituée par acte notarié de Maître Alphonse Lentz, notaire alors résidant à Remich (Grand-Duché de Luxembourg) par acte notarié en date du 17 avril 2003 publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 525 du 15 mai 2003 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 18 janvier 2013 pas encore publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations

ici représentée par Mr. François-Xavier Lanes, employé privé, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 20 janvier 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été dûment signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée, étant la seule et unique associée de Silver Diamond TEHB24 S.A R.L., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du notaire instrumentaire en date du 11 janvier 2013, pas encore publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations (l' «Associé Unique»)

représenté comme mentionné ci-dessus a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'une livre sterling (GBP 1,-) par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) par un apport en numéraire ainsi que d'une prime d'émission d'un montant de deux cent cinq millions cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterlings (GBP 205.186.999,-).

Deuxième résolution
Souscription - Paiement

Ensuite a comparu TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B93081) (le «Souscripteur»), représentée par Mr François-Xavier Lanes, en vertu d'une procuration donnée le 20 janvier 2013, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

En ce qui concerne la souscription, le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-), à libérer intégralement en espèce pour un montant d'une livre sterling (GBP 1,-) ainsi que d'une prime d'émission d'un montant de deux cent cinq millions cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf livres sterlings (GBP 205.186.999,-).

Le montant de deux cent cinq millions cent quatre-vingt-sept mille livres sterlings (GBP 205.187.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) nouvelle part sociale nouvelle au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 15.001 GBP (quinze mille une Livres Sterling), représenté par 15.001 (quinze mille une) part sociale d'une valeur nominale de 1,- GBP (une Livre Sterling) chacune.»

Le reste de l'Article 8 reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F.-X. Lanes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3741. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018195/126.

(130021153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Pack Assurance Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 174.814.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) La société de droit français "VANOISE INVESTISSEMENTS" SAS au capital de 1.155.300.- €, dont le siège social est situé à F-30130 Les Angles, 600 Avenue de Grand Angles;

ici représentée par Monsieur Christophe EMPREN, né à Chambéry (France) le 19 novembre 1966, demeurant à F-30200 Sabran (France), 6 et 8, rue des

Monsieur Jean-Léon MEUNIER, salarié, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 11A rue de la Colline

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 18 décembre 2012 laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

2) Monsieur Jean-Léon MEUNIER, salarié, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 11A rue de la Colline.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PACK ASSURANCE MANAGEMENT".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toute activité de gestion et de prestations de services dans le secteur de l'assurance, de la réassurance et des fonds de pension, telles qu'elles sont prévues et réglementées par la loi luxembourgeoise sur les PSA (Professionnels du Secteur des Assurances), ou par toute autre loi similaire dans un autre pays, et toute activité de sous-traitance et de prestation de services pour les entreprises d'assurances, de réassurance et de fonds de pension, ainsi que pour les sociétés de courtage, de distribution, de vente et de promotion de produits financiers, et pour les autres prestataires de services dans le secteur de la finance, de l'assurance, de la réassurance et des fonds de pension.

La société peut faire toutes opérations ou prestations commerciales et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

Elle peut également procéder à l'acquisition ou la location de biens ou de droit immobilier en vue de l'accomplissement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (Euro 31.000.-) divisé en CENT (100) actions de TROIS CENT DIX EURO (Euro 310.-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres sont être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un réviseur d'entreprise nommés par l'assemblée générale, qui fixe sa rémunération ainsi que la durée de son mandat qui ne peut excéder la durée de six ans.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures du matin et pour la première fois en 2014.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2013.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

La société de droit français VANOISE INVESTISSEMENTS	80 actions
Monsieur Jean-Léon MEUNIER, prredit	<u>20 actions</u>
Total:	100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (Euro 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE SEPT CINQUANTE EUROS (Euro 1.750.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Philippe MAGDELAINE, demeurant à F-95510 Vetheuil, 19 Chemin des Noues.

b) Monsieur Christophe EMPRIN, demeurant à F-30200 Sabran, 6 rue des Lavoirs.

c) Monsieur Jean-Léon MEUNIER, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve, 11A rue de la Colline.

Est nommé Président du conseil d'administration Monsieur Philippe MAGDELAINE, prèdit.

Est nommé administrateur-délégué Monsieur Jean-Léon MEUNIER, prèdit.

3.- Est appelé aux fonctions de réviseur:

"MAZARS LUXEMBOURG SA", avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt; inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B159962;

4.- Le siège social de la société est établi à L-8070 Bertange, 5 rue des Mérovingiens.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Meunier, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 janvier 2013. Relation: EAC/2013/557. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 23 janvier 2013.

Ch. DOERNER.

Référence de publication: 2013018424/136.

(130021160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Amsterdam Maritime Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 95.616.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eight day of December, before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Parlay Finance Company S.A., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg B61785, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) existing under the name of Amsterdam Maritime Resort S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 95616, with registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire. (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated September 4, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 1049 of October 9, 2003;
- the Company's capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) represented by 100 (one hundred) shares with a par value of EUR 310.- (three hundred and ten euro) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Parlay Finance Company S.A., une société de droit Luxembourg, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire, RCS Luxembourg B61785, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination BT Securities S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102600, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire. (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 4 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 1049 du 9 octobre 2003;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cents dix euros) chacune;
- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/282. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013016827/89.

(130020597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

NAGERA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 83.199.

Le bilan final de liquidation au 20 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013021335/11.

(130025223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

BT Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 102.600.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eight day of December.
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Parlay Finance Company S.A., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg B61785, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) existing under the name of BT Securities S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 102600, with registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire. (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated August 23, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 1109 of November 3, 2004;

- the Company's capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) represented by 100 (one hundred) shares with a par value of EUR 310.- (three hundred and ten euro) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Parlay Finance Company S.A., une société de droit Luxembourg, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire, RCS Luxembourg B61785, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination BT Securities S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102600, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire. (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 23 août 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 1109 du 3 novembre 2004;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune;
- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/283. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013016900/89.

(130020596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

EG Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 66.965.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 mai 2012

Premier résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Edith SCHMIDT dans sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique ne souhaitant pas procéder au remplacement de l'administrateur démissionnaire, il constate qu'il n'y a plus qu'un seul administrateur actuellement en fonctions, Monsieur Erwin GEHL.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013021696/16.

(130026619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Paikci, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 20, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 174.761.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Paula Maria DE ARAUJO PEIXINHO MARQUES, commerçante, née le 26 août 1960 à Salvador/Ilhavo (Portugal), demeurant à L-7653 Heffingen, 30, Um Beil;
2. Mademoiselle Catia Marisa PEIXINHO MARQUES, commerçante, née le 26 mars 1987 à Salvador/Ilhavo (Portugal), demeurant à L-7653 Heffingen, 30, Um Beil.

Lesquelles comparantes, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec petite restauration.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «PAIKCI».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de La Vallée de l'Ernz.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes pré-qualifiées, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Madame Paula Maria DE ARAUJO PEIXINHO MARQUES, pré-qualifiée, soixante-seize parts	76 parts
- Mademoiselle Catia Marisa PEIXINHO MARQUES, pré-qualifiée, vingt-quatre parts	24 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Est nommée gérante technique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mademoiselle Catia Marisa PEIXINHO MARQUES, commerçante, née le 26 mars 1987 à Salvador/Ilhavo (Portugal), demeurant à L-7653 Heffingen, 30, Um Beil.
- 3.- Est nommée gérante administrative de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Paula Maria DE ARAUJO PEIXINHO MARQUES, commerçante, née le 26 août 1960 à Salvador/Ilhavo (Portugal), demeurant à L-7653 Heffingen, 30, Um Beil.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-7661 Medernach, 20, rue de Larochette.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. M. DE ARAUJO PEIXINHO MARQUES, C. M. PEIXINHO MARQUES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2013. Relation: DIE/2013/1261. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016526/157.

(130019219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

EDP VI S.A., European Direct Property VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Direct Property VI S.A., en abrégé EDP VI S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013021701/12.

(130026145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Limousines Luxembourg/Limocab s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 119, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 174.789.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Alain SCHOLTUS, chauffeur, né à Luxembourg le 17 novembre 1972, demeurant à L-4994 Schouweiler, 119, route de Longwy.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'activité de loueur de taxis et de voitures de location;
- la mise à disposition de personnel avec ou sans voiture;

- le commerce en général.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "LIMOUSINES LUXEMBOURG/LIMOCAB s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Schouweiler.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois. Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Alain SCHOLTUS, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Alain SCHOLTUS, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-4994 Schouweiler, 119, route de Longwy.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de

substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHOLTUS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 janvier 2013. Relation: CAP/2013/262. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 30 janvier 2013.

A. WEBER.

Référence de publication: 2013017514/141.

(130020300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Feldberg (Deutschland) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013021711/11.

(130026644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Luxam Holding SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.827.

STATUTES

L'an deux mil treize, le vingt-deuxième jour de janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Madame Marie DE VILLAINES veuve MIGNOT, retraitée, née le 19 mai 1922 à Sainte-Geneviève-Des-Bois (France), demeurant à L - 8064 Bertrange, 16 cité Millewee,

ici représentée par Monsieur Joël FOREST, employé privé, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial, telle que modifiée (la loi sur les SPF) ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

La société prend la dénomination de LUXAM HOLDING SA, SPF.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, dont les droits et obligations sont décrits ci-après.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration; et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B devront être présents ou représentés.

Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, comprenant au moins celle d'un administrateur de classe A et celle d'un administrateur de classe B.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers, soit:

- (i) par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société,
- (ii) ou, si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B,
- (iii) ou selon le cas, (iii) par la signature de l'administrateur unique,
- (iv) ou par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière,
- (v) ou par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois d'avril à 10.00 heures et pour la première fois en 2014.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial telle que modifiée trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200).

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Madame Marie DE VILLAINES veuve MIGNOT, précitée	310 actions
TOTAL:	310 actions.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'EUR 31.000 (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L - 2453 Luxembourg, 2-4 rue Eugène Ruppert.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).

3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Mademoiselle Farida OMAADACHAK, née le 27 mai 1978 à Creil, France, ingénieur en économie, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Joël FOREST, né le 05 avril 1960 à Varennes-Sur-Seine, France, ingénieur en économie, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Romain WAGNER, né le 26 juin 1967 à Esch-Sur-Alzette, expert-comptable, demeurant professionnellement au 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration Monsieur Joël FOREST, précité.

5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- FBK Audit S.à.R.L., ayant son siège social au 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 138949.

6. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Joël Forest, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 janvier 2013. LAC / 2013/ 3801. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} février 2013.

Référence de publication: 2013017985/202.

(130020959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Henderson Indirect Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 115.635.

Le 7 février 2013, les gestionnaires de HENDERSON INDIRECT PROPERTY SÀRL (la "Société") a décidé de modifier l'adresse du siège social de la Société dans la commune de Luxembourg du 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg à 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

Fait au Luxembourg, 8 février 2013.

Référence de publication: 2013021752/12.

(130026509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Winch Italy Holdings 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.724.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of January.

Before us Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Winch Italy Holdings 2 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 18 December 2012, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173724 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 18:00 p.m. by Me Nicolas GAUZÈS, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Florence FORSTER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Alessandro SORCINELLI, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-four thousand four hundred euro (EUR 34,400.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900.-) to sixty-six thousand three hundred euro (EUR 66,300.-).

2 To issue three thousand eight hundred twenty-three (3,823) class B shares, three thousand eight hundred twenty-three (3,823) class C shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class D shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class E shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class F shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class G shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class H shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class I shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares by the sole shareholder Winch Capital 2 FCPR, represented by its General Partner, Edmond de Rothschild Investment Partners, and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance- list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty-four thousand four hundred euro (EUR 34,400.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand nine hundred euro (EUR 31,900.-) to sixty-six thousand three hundred euro (EUR 66,300.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue three thousand eight hundred twenty-three (3,823) class B shares, three thousand eight hundred twenty-three (3,823) class C shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class D shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class E shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class F shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class G shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class H shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class I shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company have decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Winch Capital 2 FCPR, a French fonds commun de Placement represented by its General Partner, Edmond de Rothschild Investment Partners, a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number 444 071 989 (the "Subscriber"), represented by Me Nicolas GAUZÈS, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 January 2013, which proxy, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Subscriber declared to subscribe for three thousand eight hundred twenty-three (3,823) class B shares, three thousand eight hundred twenty-three (3,823) class C shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class D shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class E shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class F shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class G shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class H shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class I shares, three thousand eight hundred twenty-two (3,822) class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash for these shares.

The amount of thirty-four thousand four hundred euro (EUR 34,400.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the said new shares, to the above mentioned subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend paragraph first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at sixty-six thousand three hundred euro (EUR 66,30.-) diivided into ten (10) classes of shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, which are divided into:

- thirty-one thousand (31,000) class A shares (the "Class A Shares");
- three thousand nine hundred twenty-three (3,923) class B shares (the "Class B Shares");

- three thousand nine hundred twenty-three (3,923) class C shares (the "Class C Shares");
- three thousand nine hundred twenty-two (3,922) class D shares (the "Class D Shares");
- three thousand nine hundred twenty-two (3,922) class E shares (the "Class E Shares");
- three thousand nine hundred twenty-two (3,922) class F shares (the "Class F Shares");
- three thousand nine hundred twenty-two (3,922) class G shares (the "Class G Shares");
- three thousand nine hundred twenty-two (3,922) class H shares (the "Class H Shares");
- three thousand nine hundred twenty-two (3,922) class I shares (the "Class I Shares"); and
- three thousand nine hundred twenty-two (3,922) class J shares (the "Class J Shares")."

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 18.30 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred fifty euro (EUR 1.150.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour de janvier,
par-devant nous Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Winch Italy Holdings 2 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2012, non encore publié et immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173724 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Me Nicolas GAUZÈS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Florence FORSTER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Alessandro SORCINELLI, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente-quatre mille quatre cents euros (EUR 34.400.-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille neuf cents euros (EUR 31.900.-) à soixante-six mille trois cents euros (EUR 66.300.-).

2 Émission de trois mille huit cent vingt-trois (3.823) actions de catégorie B, trois mille huit cent vingt-trois (3.823) actions de catégorie C, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie D, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie E, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie F, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie G, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie H, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie I, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie J, nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire unique Winch Capital 2 FCPR, représenté par son gérant Edmond de Rothschild Investment Partners, à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-quatre mille quatre cents euros (EUR 34.400,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900,-) à soixante-six mille trois cents euros (EUR 66.300,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre trois mille huit cent vingt-trois (3.823) actions de catégorie B, trois mille huit cent vingt-trois (3.823) actions de catégorie C, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie D, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie E, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie F, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie G, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie H, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie I, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie J, nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existant de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces nouvelles actions.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Winch Capital 2 FCPR, un fonds commun de Placement français représenté par son gérant Edmond de Rothschild Investment Partners, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social à 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 444 071 989 (le «Souscripteur»), représenté par Me Nicolas GAUZÉS, avocat, domicilié professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 janvier 2013, qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire trois mille huit cent vingt-trois (3.823) actions de catégorie B, trois mille huit cent vingt-trois (3.823) actions de catégorie C, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie D, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie E, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie F, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie G, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie H, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie I, trois mille huit cent vingt-deux (3.822) actions de catégorie J, nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune à libérer intégralement en espèces.

Le montant de trente-quatre mille quatre cents euros (EUR 34.400,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre lesdites nouvelles actions au souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital émis de la Société est fixé à soixante-six mille trois cents euros (EUR 66.300,-) divisé en soixante-six mille trois cents (66.300) actions, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, divisées comme suit:

- trente et un mille (31.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»);
- trois mille neuf cent vingt-trois (3.923) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»);
- trois mille neuf cent vingt-trois (3.923) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»);
- trois mille neuf cent vingt-deux (3.922) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»);
- trois mille neuf cent vingt-deux (3.922) actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»);
- trois mille neuf cent vingt-deux (3.922) actions de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»);
- trois mille neuf cent vingt-deux (3.922) actions de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»);
- trois mille neuf cent vingt-deux (3.922) actions de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»);
- trois mille neuf cent vingt-deux (3.922) actions de catégorie I (les «Actions de Catégorie I»); et
- trois mille huit cent vingt-deux (3.922) actions de catégorie J (les «Actions de Catégorie J»).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18:30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent cinquante euros (EUR 1.150.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, F. FORSTER, A. SORCINELLI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2013. Relation: DIE/2013/1362. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 février 2013.

Référence de publication: 2013018356/211.

(130021177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Ingersoll-Rand Roza II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 116.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.949.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 février 2013 que:

1. La démission de Monsieur Jan Oversteyns, gérant de catégorie A de la Société été acceptée avec effet au 1^{er} février 2013; et

2. Monsieur Jeffrey Tallyen, né le 15 septembre 1963 en Pennsylvanie, Etats uni d'Amérique, demeurant professionnellement au 6, Lenneke Marelaan, Alma Court Building 1932 St-Stevens-Woluwe, Belgique, a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} février 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021775/18.

(130026013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Chevron Luxembourg Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 96.100,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.218.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eight day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Chevron Philippines Ltd., a limited liability company organized under the laws of Bermuda, having its registered office 11, Church Street, HM 11 Hamilton, Bermuda, registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 32241, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Chevron Luxembourg Finance Holdings S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102.218, and having a corporate capital of CHF 275,650.- (the Company).

The Company has been incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on July 23, 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1039 of October 16, 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated September 14, 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°49 of January 9, 2006.

The Sole Shareholder is hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the corporate capital of the Company, which is set at two hundred seventy-five thousand six hundred fifty Swiss francs (CHF 275,650.-) represented by five thousand five hundred thirteen (5,513) shares having a par value of fifty Swiss francs (CHF 50.-), all subscribed and fully paid up, classified as follows:

- (i) 383 ordinary non-redeemable shares;
- (ii) 513 Series 1 redeemable shares 2004/2005;
- (iii) 513 Series 2 redeemable shares 2006;
- (iv) 513 Series 3 redeemable shares 2007;
- (v) 513 Series 4 redeemable shares 2008;
- (vi) 513 Series 5 redeemable shares 2009;
- (vii) 513 Series 6 redeemable shares 2010;
- (viii) 513 Series 7 redeemable shares 2011;
- (ix) 513 Series 8 redeemable shares 2012;
- (x) 513 Series 9 redeemable shares 2013; and
- (xi) 513 Series 10 redeemable shares 2014.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the corporate capital of the Company by an amount of one hundred seventy-nine thousand five hundred fifty Swiss francs (CHF 179,550.-) in order to bring the corporate capital of the Company from its present amount of two hundred seventy-five thousand six hundred fifty Swiss francs (CHF 275,650.-) represented by five thousand five hundred thirteen (5,513) shares having a par value of fifty Swiss francs (CHF 50.-), all subscribed and fully paid up, classified as (i) 383 ordinary non-redeemable shares, (ii) 513 Series 1 redeemable shares 2004/2005, (iii) 513 Series 2 redeemable shares 2006, (iv) 513 Series 3 redeemable shares 2007, (v) 513 Series 4 redeemable shares 2008, (vi) 513 Series 5 redeemable shares 2009, (vii) 513 Series 6 redeemable shares 2010, (viii) 513 Series 7 redeemable shares 2011 (ix) 513 Series 8 redeemable shares 2012, (x) 513 Series 9 redeemable shares 2013, and (xi) 513 Series 10 redeemable shares 2014, to ninety-six thousand one hundred Swiss francs (CHF 96,100.-) by way of redemption and subsequent cancellation by the Company of three thousand five hundred ninety-one (3,591) shares being all of the five hundred thirteen (513) shares of each of the Series 1 to 7 redeemable shares 2004/2005 to 2011 (collectively, the Redeemed Shares).

The Sole Shareholder acknowledges that the redeemed capital, in the aggregate amount of one hundred seventy-nine thousand five hundred fifty Swiss francs (CHF 179,550.-), shall be repaid by the Company, along with a premium, by way of a payment in kind, consisting of the assignment of a receivable that the Company has on its Sole Shareholder to its Sole Shareholder, corresponding to an aggregate price for the Redeemed Shares of twenty-eight million four hundred forty-eight thousand seven hundred Swiss francs (CHF 28,448,700.-) being the Swiss francs equivalent of thirty-one million United States Dollars (USD 31,000,000.-) as per the CHF / USD exchange rate on 21 December 2012.

Upon assignment of the receivable that the Company has on the Sole Shareholder to its Sole Shareholder, the Sole Shareholder will become the full owner of the receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at ninety-six thousand one hundred Swiss francs (CHF 96,100.-) represented by one thousand nine hundred and twenty-two (1,922) shares in registered form, with a par value of fifty Swiss francs (CHF 50.-) each, all subscribed and fully paid-up, classified as follows:

- (i) 383 ordinary non-redeemable shares;
- (ii) 513 Series 8 redeemable shares 2012;
- (iii) 513 Series 9 redeemable shares 2013; and
- (iv) 513 Series 10 redeemable shares 2014."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorizes any manager of the Company (i) to proceed on behalf and in the name of the

Company with the cancellation of the Redeemed Shares in the register of shareholders of the Company (including, for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Chevron Philippines Ltd., une société (limited company) régie par les lois des Bermudes, dont le siège social est établi au 11, Church Street, HM 11 Hamilton, les Bermudes, immatriculée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 32241, étant l'Associé Unique (l'Associé Unique) de Chevron Luxembourg Finance Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.218 et disposant d'un capital social de CHF 275,650,- (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 23 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1039 le 16 octobre 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 septembre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°49 le 9 janvier 2006.

L'Associé Unique est ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, lequel est fixé à deux cent soixante-quinze mille six cent cinquante francs suisses (CHF 275,650,-) représenté par cinq mille cinq cent treize (5.513) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante francs suisses (CHF 50,-), toutes souscrites et entièrement libérées, qualifiées de la manière suivante:

- (i) 383 parts sociales ordinaires non-rachetables;
- (ii) 513 parts sociales rachetables 2004/2005 de Série 1;
- (iii) 513 parts sociales rachetables 2006 de Série 2;
- (iv) 513 parts sociales rachetables 2007 de Série 3;
- (v) 513 parts sociales rachetables 2008 de Série 4;
- (vi) 513 parts sociales rachetables 2009 de Série 5;
- (vii) 513 parts sociales rachetables 2010 de Série 6;
- (viii) 513 parts sociales rachetables 2011 de Série 7;
- (ix) 513 parts sociales rachetables 2012 de Série 8;
- (x) 513 parts sociales rachetables 2013 de Série 9; et
- (xi) 513 parts sociales rachetables 2014 de Série 10.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-dix-neuf mille cinq cent cinquante francs suisses (CHF 179.550,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent soixante-quinze mille six cent cinquante francs suisses (CHF 275,650,-) représenté par cinq mille cinq cent treize (5.513) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante francs suisses (CHF 50,-), toutes souscrites et entièrement libérées, divisées en (i) 383 parts sociales ordinaires non-rachetables, (ii) 513 parts sociales rachetables 2004/2005 de

Série 1, (iii) 513 parts sociales rachetables 2006 de Série 2, (iv) 513 parts sociales rachetables 2007 de Série 3, (v) 513 parts sociales rachetables 2008 de Série 4, (vi) 513 parts sociales rachetables 2009 de Série 5, (vii) 513 parts sociales rachetables 2010 de Série 6, (viii) 513 parts sociales rachetables 2011 de Série 7, (ix) 513 parts sociales rachetables 2012 de Série 8, (x) 513 parts sociales rachetables 2013 de Série 9 et (xi) 513 parts sociales rachetables 2014 de Série 10, à quatre-vingt-seize mille cent francs suisses (CHF 96.100,-) par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de cinq cent treize (513) parts sociales dans chacune des parts sociales rachetables de Série 1 à 7 de 2004/2005 à 2011 (collectivement les Parts Sociales Rachetées)

L'Associé Unique prend acte que le capital racheté, d'un montant total de cent soixante-dix-neuf mille cinq cent cinquante francs suisses (CHF 179.550,-) sera remboursé par la Société, avec une prime, par un paiement en nature consistant en la cession d'une créance qu'elle détient sur son Associé Unique à son Associé Unique, soit un prix total pour les Parts Sociales Rachetées de vingt-huit millions quatre cent quarante-huit mille sept cent francs suisses (CHF 28,448,700) étant l'équivalent en francs suisses de trente-et-un million de dollars des Etats-Unis (USD 31,000,000,-) selon le taux d'échange CHF / USD du 21 décembre 2012.

Au moment du transfert de la cession de la créance que la Société détient sur l'Associé Unique à l'Associé Unique, l'Associé Unique deviendra le plein propriétaire de la créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-seize mille cent francs suisses (CHF 96.100,-), représenté par mille neuf cent vingt-deux (1.922) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinquante francs suisses (CHF 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, et classée de la manière suivante:

- (i) 383 parts sociales ordinaires non rachetables;
- (ii) 513 Série 8 parts sociales rachetables 2012;
- (iii) 513 Série 9 parts sociales rachetables 2013; et
- (iv) 513 Série 10 parts sociales rachetables 2014.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorité à tout gérant de la Société (i) pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'annulation des Parts Sociales Rachetées dans le registre des associés de la Société (en ce compris, en tout état de cause, la signature dudit registre) et (ii) pour pourvoir à toutes les formalités s'y rattachant, le cas échéant.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi le présent acte a été rédigé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/306. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013017662/178.

(130020698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2013.

Atlante Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.672.

—
EXTRAIT

Suite à la décision de l'actionnaire unique de la Société, Mr Jean-Eric Vimont, demeurant au 6, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé en qualité de gérant de classe B, avec effet au 6 février 2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérant de classe A

Mr Pascal Oddo

Gérants de classe B

Mr Serge Krancenblum

Mr Pierre-Siffrein Guillet

Mr Jean-Eric Vimont

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013022077/22.

(130026226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Ardath S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.221.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve.

On the twenty eight December.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company KIKKOMAN INVESTMENT CO. LTD., registered with the "Registrar of the Territory of the British Virgin Islands" under number 454679, having its registered office at Beaufort House, PO Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company (société anonyme) ARDATH S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 121221, was incorporated by a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on October 13, 2006, published in the Mémorial C number 2345 of December 15, 2006 and that its articles of association have been amended for the last time by deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on December 9, 2009, published in the Mémorial C number 43 of January 7, 2010 (the "Company").

2) That the corporate capital is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their assignments.

10) That the share register of the dissolved Company has been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille douze.

Le vingt-huit décembre.

Pardevant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société KIKKOMAN INVESTMENT CO. LTD., enregistrée auprès du "Registrar of the Territory of the British Virgin Islands" sous le numéro 454679, ayant son siège social à Beaufort House, PO Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

représentée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, domiciliée professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme ARDATH S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121221, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2345 du 15 décembre 2006 et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 43 du 7 janvier 2010 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

3) Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013016861/107.

(130020696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

United Administrative Services S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 83.634.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 janvier 2013

La société Investissements sans Frontières Limited, avec siège social à St. Vincent, West Indies, Blue Caribbean Building, 16 South River Road, inscrite au "Registrar of International Business Companies at St. Vincent and the Grenadines sous le numéro 5385 IBC 1999, propriétaire de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la société, déclare son intention de vendre toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de la société à la société Filington S.A., avec siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, inscrite au "Registrar of International Business Companies sous le numéro 071984.

Le nouvel associé unique déclare accepter les cessions de parts prémentionnées pour la société conformément à l'article 1690 du code civil, avec dispense de signification.

La répartition des parts sociales est donc dès maintenant comme suit:

Filington S.A.	1.250 parts
Total	1.250 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

United Administrative Services S.à r.l.

Référence de publication: 2013022053/22.

(130026070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Thibault Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 47.852.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 7 Février 2013:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013, à savoir:

Administrateurs

Mathieu Gangloff, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Cristina Fileno, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Noel McCormack, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Commissaire aux comptes

IB Management Services SA., 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 11 février 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013022042/21.

(130026588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Kenia - Hëllef - Lëtzebuerg A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1647 Luxembourg, 35, rue du Grünwald.

R.C.S. Luxembourg F 8.788.

Änderung der Statuten

Durch einstimmigen Beschluß der ausserordentlichen Generalversammlung am 21.01.2013 wurden folgende Statutenänderungen angenommen:

Art. 2. Die Tätigkeit des Vereins erstreckt sich auf das Großherzogtum Luxemburg und die Großregion, sowie im Rahmen des Vereinszweckes auf Afrika, speziell auf Kenia.

Art. 5. Der Vereinszweck soll erreicht werden durch:

- Informationsmaterial, Rundbriefe, Öffentlichkeitsarbeit, Presse, Werbeaktionen und Spendenaufrufe.
- Veranstaltungen und Vorträge über die entwicklungsbezogene Arbeit der Kenia-Hilfe durch Referate in der Öffentlichkeit, in Gemeinden, Schulen und anderen Institutionen.
- Kontakte mit privaten Unternehmen und öffentlichen Einrichtungen.
- Zusammenarbeit mit Partnerorganisationen der Kenia-Hilfe, wie zum Beispiel die Errichtung und das Betreiben von geeigneten Einrichtungen und Programmen für die Versorgung, Ausbildung und Erziehung mittelloser Kinder, Schulen, Kindertagesstätten, Berufsausbildungseinrichtungen, Strassenkinderprojekte und andere.

Art. 6. Die erforderlichen materiellen Mittel zur Erfüllung des Vereinszwecks werden aufgebracht durch Mitgliedsbeiträge, Erträge aus vom Verein durchgeführten Veranstaltungen sowie freiwillige Zuwendungen jeder Art wie Spenden, Schenkungen, Erbschaften, Subventionen usw.

Die Organisation verpflichtet sich zu dem Prinzip der „Lauterkeit in der Werbung“; Text- und Bildmaterial sind wahrheitsgemäß zu verwenden und müssen den jeweils beschriebenen Tatsachen entsprechen. Sachverhalte werden umfassend und nicht irreführend dargestellt. Die Grenzen von Sittlichkeit und Anstand werden gewahrt.

Art. 22. Der Vorstand besteht aus drei bis sieben Mitgliedern. Der Vorstand wird für jeweils vier Jahre von der Generalversammlung gewählt; es gibt keine Beschränkungen bezüglich der Anzahl von Perioden, während der eine Person eine Vorstandsfunktion ausführen kann.

Der Vorsitzende, oder bei Verhinderung sein Stellvertreter, vertritt den Verein zusammen mit einem weiteren Vorstandsmitglied nach außen.

Die Anzahl der Mitglieder des Vorstandes wird von der Generalversammlung festgelegt.

Die Vorstandsmitglieder erhalten für ihre Tätigkeit kein Entgelt.

Jede Person über 18 Jahren am Datum der Generalversammlung kann sich in den Vorstand wählen lassen. Die Kandidaturen müssen dem Vorsitzenden der Generalversammlung spätestens am Vortag der Generalversammlung vorliegen. Jedes Mitglied des Vereins hat so viele Stimmen zur Verfügung wie Kandidaten zu wählen sind, kann aber maximal jedem Kandidaten eine Stimme geben. Ungültig ist der Wahlzettel, auf dem sich mehr Stimmen als zu wählende Kandidaten befinden, der Wahlzettel, auf dem ein Kandidat mehr als eine Stimme hat, der Wahlzettel, der auf irgendeine Weise sichtbar gemacht oder erkenntlich gemacht wurde. Gewählt sind diejenigen Kandidaten mit den meisten Stimmen. Bei Stimmengleichheit bei noch zu besetzende Mandate wird für diese in einer Stichwahl neu gewählt.

Art. 35. Bei Auflösung des Vereins fällt das Restvermögen, nach Abdeckung der Passiva, an eine oder mehrere gemeinnützige Vereinigungen mit gleichem Interesse, die von der ausserordentlichen Generalversammlung zu bestimmen sind.

Datum: 22.01.2013.

Jeannot SCHEID.

Référence de publication: 2013012655/44.

(130014573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Healthcare Investment Partners Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 137.852.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2013022339/13.

(130027258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Halliburton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 90.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013022345/10.

(130026982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

I.B.L. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 27.007.

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022348/10.

(130026866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Ipsotx Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 158.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022359/10.

(130026936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Housemartin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.969.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Housemartin Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013022344/11.

(130026725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Healthcare Investment Partners Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 137.852.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2013022340/13.

(130027319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Immersive Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.809.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022364/10.

(130027055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Immo-Sûre Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 91.849.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 12 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013022366/10.

(130027252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Immobilière Savoyarde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013022367/10.

(130026959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Integral Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 117.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022371/10.

(130026862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Izucar Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.968.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Izucar Luxembourg I S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013022362/11.

(130027281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Healthcare Investment Partners Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 137.852.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013022338/13.

(130027257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

International Mediafinance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 59.999.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013022373/10.

(130026849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Japan Logistics Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.887.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Ce dépôt remplace le dépôt précédent en date du 04/02/2013 – L130021165
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022378/10.

(130026967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Jala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 127, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 116.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022380/10.

(130027294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Jeeves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 122.543.

Le Bilan du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022381/10.

(130026718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

KNS Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 155.430.

Le bilan rectificatif en remplacement du bilan rectificatif arrêté au 31/12/2010, déposé le 31 janvier 2013, sous la référence L130019154, lui-même en remplacement du bilan arrêté au 31/12/2010, déposé le 7 juillet 2012, sous la référence L120110629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013022405/14.

(130026852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

JM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JM Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013022385/11.

(130026930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Jobe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 72.178.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022388/10.

(130027054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

CLC Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 149.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022235/9.

(130027035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Juno Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.108.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013022393/11.

(130027370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Modesty, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2612 Luxembourg, 31, rue Tawioun.

R.C.S. Luxembourg B 100.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérante

Référence de publication: 2013022437/12.

(130027241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Manco Osead S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.787.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013022440/10.

(130026836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Mantera S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 55.647.

Le Bilan au 30.09.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022441/10.

(130027209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Marilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 28, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 106.698.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 12 février 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013022442/10.

(130027250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Musi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 62.103.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013022456/11.

(130027329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Network Services Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 354, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 42.506.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013022457/13.

(130027009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Kinove Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.558.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013022394/10.

(130027268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Kinove Luxembourg Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.534.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013022396/10.

(130027276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Kahlo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.613.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Référence de publication: 2013022399/10.

(130026829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Oost-Europa Ventures Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 160.448.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013022472/11.

(130027224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Key Energy Services Luxembourg I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.952,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013022402/13.

(130027037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

CGE Investments (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.115.802,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.445.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of the month of December,
Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cavenham Global Equities, a fund incorporated under the Laws of the Cayman Islands, with registered office at P.O.Box 10632 APO, Royal Bank House, 24, Shedden Road, George Town, Grand Cayman, KY1-1006, Cayman Islands,

here duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 16 November 2012.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name CGE Investments (No. 1) S.à r.l. (hereinafter, the "Company"), with registered office at 77, Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163 445, established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated August 31, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 2701 of November 7, 2011.

II. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500), represented by eleven thousand and five hundred (11,500) ordinary corporate units (the "Ordinary Corporate Units"), hundred (100) class A corporate units (the "Class A Corporate Units"), hundred (100) class B corporate units (the "Class B Corporate Units"), hundred (100) class C corporate units (the "Class C Corporate Units"), hundred (100) class D corporate units (the "Class D Corporate Units"), hundred (100) class E corporate units (the "Class E Corporate Units"), hundred (100) class F corporate units (the "Class F Corporate Units"), hundred (100) class G corporate units (the "Class G Corporate Units"), hundred (100) class H corporate units (the "Class H Corporate Units"), hundred (100) class I corporate units

(the "Class I Corporate Units"), hundred (100) class J corporate units (the "Class J Corporate Units"), with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

First resolution

The sole member resolves to convert the denomination of the corporate capital of the Company from its current currency expressed in Euro into US Dollars at the Euro foreign exchange reference rate from the European Central Bank as at November 14, 2012 rounded to two digits after the points (i.e. Euro 1/ USD 1.27). The amount of the corporate capital of the Company will consequently be fixed at fifteen thousand eight hundred seventy five US Dollars (USD 15,875) consisting of eleven thousand and five hundred (11,500) Ordinary Corporate Units, hundred (100) Class A Corporate Units, hundred (100) Class B Corporate Units, hundred (100) Class C Corporate Units, hundred (100) Class D Corporate Units, hundred (100) Class E Corporate Units, hundred (100) Class F Corporate Units, hundred (100) Class G Corporate Units, hundred (100) Class H Corporate Units, hundred (100) Class I Corporate Units, hundred (100) Class J Corporate Units, with a par value of one US Dollar twenty seven cents (USD 1.27) each.

Second resolution

The sole member resolves to decrease the par value of the corporate units from its current amount of one US Dollar twenty seven cents (USD 1.27) to one US Dollar (USD 1) so that the numbers of corporate units are increased to the following numbers:

- Ordinary Corporate Units: fourteen thousand six hundred five (14,605);
- Class A Corporate Units: one hundred twenty seven (127);
- Class B Corporate Units: one hundred twenty seven (127);
- Class C Corporate Units: one hundred twenty seven (127);
- Class D Corporate Units: one hundred twenty seven (127);
- Class E Corporate Units: one hundred twenty seven (127);
- Class F Corporate Units: one hundred twenty seven (127);
- Class G Corporate Units: one hundred twenty seven (127);
- Class H Corporate Units: one hundred twenty seven (127);
- Class I Corporate Units: one hundred twenty seven (127);
- Class J Corporate Units: one hundred twenty seven (127).

Third resolution

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of two million ninety nine thousand nine hundred twenty seven US Dollars (USD 2,099,927), to raise it from its present amount of fifteen thousand eight hundred seventy five US Dollars (USD 15,875) to two million one hundred fifteen thousand eight hundred two US Dollars (USD 2,115,802) by the creation and issuance of three thousand seven (3,007) Ordinary Corporate Units, two hundred nine thousand six hundred ninety two (209,692) new Class A Corporate Units, two hundred nine thousand six hundred ninety two (209,692) new Class B Corporate Units, two hundred nine thousand six hundred ninety two (209,692) new Class C Corporate Units, two hundred nine thousand six hundred ninety two (209,692) new Class D Corporate Units, two hundred nine thousand six hundred ninety two (209,692) new Class E Corporate Units, two hundred nine thousand six hundred ninety two (209,692) new Class F Corporate Units, two hundred nine thousand six hundred ninety two (209,692) new Class G Corporate Units, two hundred nine thousand six hundred ninety two (209,692) new Class H Corporate Units, two hundred nine thousand six hundred ninety two (209,692) new Class I Corporate Units, two hundred nine thousand six hundred ninety two (209,692) new Class J Corporate Units with a par value of one US Dollar (USD 1) each, (together the "New Corporate units") and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription - Payment

Cavenham Global Equities, prenamed, represented as stated above, declares to subscribe for all the New Corporate Units at a total subscription price of two million three hundred eleven thousand five hundred eight US Dollars twenty four cents (USD 2,311,508.24) -including a share premium of two hundred eleven thousand five hundred eighty one US Dollar twenty four cents (USD 211,581.24)-(the "Subscription Price") and to fully pay them by a contribution in kind consisting of a receivable held towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due and contributed in an amount of two million three hundred eleven thousand five hundred eight United States Dollars twenty four cents (USD 2,311,508.24) (the "Receivable").

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a statement of contribution value established by the managers of the Company, attesting to the value of the Receivable and its free transferability.

Effective implementation of the contribution

Cavenham Global Equities, prenamed, represented by its representative, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such Receivable is effective as from December 12, 2012, without qualification;
- all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Fourth resolution

The sole member resolves to allocate the share premium included in the Subscription Price (i.e. USD 211, 581.24) to the legal reserve of the Company.

Fifth resolution

Further to the above resolutions, the sole member resolves to amend the first paragraph of article 7 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 7.** The Company's corporate capital is set at two million one hundred fifteen thousand eight hundred two US Dollars (USD 2,115,802), represented by seventeen thousand six hundred twelve (17,612) ordinary corporate units (the "Ordinary Corporate Units"), two hundred nine thousand eight hundred nineteen (209,819) class A corporate units (the "Class A Corporate Units"), two hundred nine thousand eight hundred nineteen (209,819) class B corporate units (the "Class B Corporate Units"), two hundred nine thousand eight hundred nineteen (209,819) class C corporate units (the "Class C Corporate Units"), two hundred nine thousand eight hundred nineteen (209,819) class D corporate units (the "Class D Corporate Units"), two hundred nine thousand eight hundred nineteen (209,819) class E corporate units (the "Class E Corporate Units"), two hundred nine thousand eight hundred nineteen (209,819) class F corporate units (the "Class F Corporate Units"), two hundred nine thousand eight hundred nineteen (209,819) class G corporate units (the "Class G Corporate Units"), two hundred nine thousand eight hundred nineteen (209,819) class H corporate units (the "Class H Corporate Units"), two hundred nine thousand eight hundred nineteen (209,819) class I corporate units (the "Class I Corporate Units"), two hundred nine thousand eight hundred nineteen (209,819) class J corporate units (the "Class J Corporate Units"), with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

The other paragraphs of article 7 of the Company's articles of association remain unchanged.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand eight hundred Euros (EUR 2,800).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cavenham Global Equities, un fond d'investissement constitué suivant les lois des Iles Caïman ayant son siège social au P.O.Box 10632 APO, Royal Bank House, 24, Shedden Road, George Town, Grand Cayman, KY1-1006, Cayman Islands, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination CGE Investments (No. 1) S.à r.l. (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163 445, constituée par acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 31 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2701 du 7 novembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par onze mille cinq cents (11.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), cent (100) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de classe A"), cent (100) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de classe B"), cent (100) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de classe C"), cent (100) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de classe D"), cent (100) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de classe E"), cent (100) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de classe F"), cent (100) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de classe G"), cent (100) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de classe H"), cent (100) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de classe I"), cent (100) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de classe J"), d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Première résolution

L'associé unique décide de convertir la dénomination du capital social de la Société et sa devise actuelle exprimée en Euro en US Dollars au taux de change de référence indiqué par la Banque Centrale Européenne au 14 novembre 2012 arrondi à deux chiffres après la virgule (c'est-à-dire Euro 1/USD 1,27). Le Montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à quinze mille huit cent soixante quinze US Dollars (15.875 USD) composé de onze mille cinq cents (11.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), cent (100) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), cent (100) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), cent (100) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), cent (100) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), cent (100) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), cent (100) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), cent (100) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), cent (100) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), cent (100) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"), cent (100) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J"), d'une valeur nominale d'un US Dollar et vingt-sept cents (1,27 USD) chacune.

Seconde résolution

L'associé unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de son montant actuel d'un US Dollar et vingt-sept cents (1,27 USD) pour un US Dollar (1 USD) de sorte que le nombre de parts sociales est augmenté aux nombre suivants:

- Parts Sociales Ordinaires: quatorze mille six cent cinq (14.605);
- Parts Sociales de Classe A: cent vingt-sept (127);
- Parts Sociales de Classe B: cent vingt-sept (127);
- Parts Sociales de Classe C: cent vingt-sept (127);
- Parts Sociales de Classe D: cent vingt-sept (127);
- Parts Sociales de Classe E: cent vingt-sept (127);
- Parts Sociales de Classe F: cent vingt-sept (127);
- Parts Sociales de Classe G: cent vingt-sept (127);
- Parts Sociales de Classe H: cent vingt-sept (127);
- Parts Sociales de Classe I: cent vingt-sept (127);
- Parts Sociales de Classe J: cent vingt-sept (127).

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent vingt-sept US Dollars (2.099.927 USD), pour le porter de son montant actuel de quinze mille huit cent soixante-quinze US Dollars (15.875 USD) à deux millions cent quinze mille huit cent deux US Dollars (2.115.802 USD) par la création et l'émission de trois mille sept (3.007) Parts Sociales Ordinaires, deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze (209.692) nouvelles Parts Sociales de Classe A, deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze (209.692) nouvelles Parts Sociales de Classe B, deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze (209.692) nouvelles Parts Sociales de Classe C, deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze (209.692) nouvelles Parts Sociales de Classe D, deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze (209.692) nouvelles Parts Sociales de Classe E, deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze (209.692) nouvelles Parts Sociales de Classe F, deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze (209.692) nouvelles Parts Sociales de Classe G, deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze (209.692) nouvelles Parts Sociales de Classe H, deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze (209.692) nouvelles Parts Sociales de Classe I, deux cent neuf mille six cent quatre-vingt-douze (209.692) nouvelles Parts Sociales de Classe J, d'une valeur nominale d'un US Dollar (1 USD) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts») et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Cavenham Global Equities, précitée, représentée comme indiquée ci-dessus; déclare souscrire toutes les Nouvelles Parts à un prix de souscription total de deux millions trois cent onze mille cinq cent huit US Dollars et vingt-quatre cents (2.311.508,24 USD) -incluant une prime d'émission de deux cent onze mille cinq cent quatre-vingt-un US Dollars et vingt-quatre cents (211.581,24 USD)- (le «Prix de Souscription») et de les libérer entièrement par un apport en nature consistant en une créance détenue contre la Société, laquelle créance est incontestable, exigible et due et apportée pour un montant de deux millions trois cent onze mille cinq cent huit US Dollars et vingt-quatre cents (2.311.508,24 USD) (la «Créance»).

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration de la valeur d'apport établie par les gérants de la Société, attestant de la valeur de Créance et de sa libre cessibilité.

Réalisation effective de l'apport

Cavenham Global Equities, précité, représentée par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- l'apport de cette Créance est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 12 décembre 2012;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance, aux fins d'effectuer son transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'allouer la prime d'émission incluse dans le Prix de Souscription (c'est-à-dire 211.581,24 USD) à la réserve légale de la Société.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société qui doit dès lors se lire comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions cent quinze mille huit cent deux Dollars américains (2.115.802 USD), représenté par dix-sept mille six cent douze (17.612) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), deux cent neuf mille huit cent dix-neuf (209.819) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), deux cent neuf mille huit cent dix-neuf (209.819) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), deux cent neuf mille huit cent dix-neuf (209.819) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), deux cent neuf mille huit cent dix-neuf (209.819) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), deux cent neuf mille huit cent dix-neuf (209.819) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), deux cent neuf mille huit cent dix-neuf (209.819) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), deux cent neuf mille huit cent dix-neuf (209.819) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), deux cent neuf mille huit cent dix-neuf (209.819) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), deux cent neuf mille huit cent dix-neuf (209.819) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), deux cent neuf mille huit cent dix-neuf (209.819) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»), ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar américain (1 USD), toutes souscrites et entièrement libérées.»

Les autres paragraphes de l'article 7 des statuts de la Société restent inchangés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société à raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de deux mille huit cents Euros (2,800 EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit représentant signe ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013016925/246.

(130020605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

SRM-Solar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 22, Bechel.

R.C.S. Luxembourg B 113.473.

L'an deux mille douze, le six novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé,

A comparu:

Dirk Hermann Keller, technicien solaire, demeurant à D-69469 Weinheim, Jahnstrasse 7.

Les comparants agissant sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée «SRM-SOLAR SARL», avec siège social à L-5555 Remich 6, Place du Marché,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 janvier 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 736 du 11 avril 2006, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 113.473.

a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de Remich vers L-5403 Bech-Kleinmacher, 22, Bechel et en conséquence de modifier le premier paragraphe l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (premier paragraphe).** Le siège de la société est établi dans la commune de Schengen.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: KELLER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52831. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signe): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016632/31.

(130019332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Tim Hortons International S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 74.906,00.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.357.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 11 février 2013:

1. Avec effet immédiat, la démission de Monsieur Clark HARROP, de son mandat d'administrateur de catégorie A de la société, a été acceptée.

2. Avec effet immédiat, Madame Jill AEBKER, née le 2 octobre 1971 en Ohio, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse au 2268 All Saints Crescent, Oakville, Ontario, L6J 5N2, Canada, a été nommée en tant que nouveau administrateur de catégorie A de la société. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022026/18.

(130026557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.
